

Aux lauréats des concours 2019

BIENVENUE DANS LA PROFESSION BIENVENUE DANS L'ACADEMIE DE BORDEAUX

Cher(e) collègue,

Tout d'abord, félicitations pour ton succès au CAPEPS et bienvenue dans l'académie de Bordeaux où tu viens d'être affecté(e).

Le SNEP FSU, syndicat majoritaire dans la profession (83,75% des voix aux élections professionnelles de 2018), et ses militants (collègues EPS eux aussi) mettront tout en œuvre pour t'aider dans tes démarches administratives et te soutenir durant cette année de stage. Ce bulletin te donnera les informations nécessaires à ton entrée dans le métier.

Aussi, n'hésite pas à nous contacter pour tout questionnement concernant l'établissement, l'ESPE ou ta carrière. Notre site internet est aussi un outil précieux ! Tu y trouveras de nombreuses informations locales relatives au métier, sport scolaire, installations, actions, mutations...



Nous t'inviterons à suivre des stages de formation syndicale que nous réservons aux stagiaires pour permettre de cerner les enjeux de notre métier pour partir du bon pied...

Nous te souhaitons une bonne et heureuse entrée dans la profession et te disons à très bientôt. D'ici là, bonnes vacances.

Nathalie LACUEY
Secrétaire académique
Responsable stagiaires

Site du SNEP FSU Bordeaux



Tous les renseignements sur la page spéciale « Stagiaires Bordeaux » : [LIEN ICI](#)



Nathalie LACUEY

Secrétaire académique du
SNEP-FSU
Responsable des stagiaires
Tél : 06 83 16 20 48
Mail : nath.lacuey33@gmail.com



Christelle DESTANG

Responsable Corpo
Bordeaux
Tél : 06 86 25 43 78
Mail : cdestang@live.fr

L'affectation sur un poste

C'est le rectorat, en fonction des supports budgétaires, qui procède à l'affectation des fonctionnaires stagiaires.



Pour faire tes vœux connecte-toi sur :

[http:// portail.ac-bordeaux.fr/Sava/](http://portail.ac-bordeaux.fr/Sava/)

Ouverture du serveur :

du lundi 8 juillet 2019 à 9h au mardi 9 juillet 2019 à 16h.

EN RESUME...

Vœux sur Sava du
8 au 9 juillet

Résultats en ligne
le 19 juillet

Tu peux faire 6 vœux (1^{er} vœu une commune puis les 5 départements de l'académie classés par ordre de préférence). Le barème retenu sera le même que celui pris en compte pour l'affectation dans les académies. Il comprend le rang de classement au concours selon les déciles, la situation familiale, la bonification « agrégé », la bonification d'ex-titulaire ou contractuel.

La publication des résultats aura lieu le **vendredi 19 juillet 2019 à 17h**, sur le serveur du Rectorat (www.ac-bordeaux.fr). Aucune confirmation papier ne te sera adressée. Tu auras ton arrêté d'affectation lors de la pré-rentrée dans ton établissement.

Les représentants du SNEP seront informés des affectations lors d'un Groupe de Travail « informatif » après la publication des résultats ! Nous ne pourrons donc pas intervenir pendant la procédure d'affectation. Nous dénonçons ce mode de fonctionnement du Rectorat qui consiste à écarter les représentants syndicaux du travail sur les affectations. Une information ne constitue en rien un « dialogue social ».

Nous t'invitons cependant à nous envoyer la fiche jointe avec tes vœux et barèmes pour connaître ton dossier.

Tu trouveras sur le site du SNEP académique la liste des postes prévus pour les stagiaires.

Attention, cette liste pourra être modifiée par l'administration. Nous avons porté des propositions auprès du rectorat pour des affectations dans les meilleures conditions avec des équipes pédagogiques volontaires sur des supports adéquats ne bloquant pas la fluidité et le droit à mutation pour les professeurs titulaires. Nous espérons être entendus.

La formation

Le SNEP s'est toujours battu pour que l'entrée dans le métier s'effectue dans les meilleures conditions possibles.

- **Les stagiaires à mi-temps** (9h + 3h d'AS sur 1 semestre) seront libérés de cours les jeudis et vendredis pour assister aux journées de formation mises en place par l'ESPÉ.
- **Les stagiaires à temps plein** (ex-contractuels justifiant d'une expérience professionnelle dans la discipline soit 1 an et demi en équivalent temps plein d'enseignement de la discipline sur les 3 dernières années) auront quelques journées de formation pris sur leur temps de travail. Ce qui n'est pas satisfaisant. Avoir déjà enseigné ne peut pas être considéré comme une formation en soi.

Les journées de formation disciplinaire auront lieu à Bordeaux ou à Pau en fonction du lieu de stage

Les journées transdisciplinaires pourront se dérouler dans ton département d'affectation.

Les journées d'accueil et pré-rentrée fin Août



Les journées d'accueil sont prévues les lundi 26, mardi 27 et mercredi 28 août 2019.

Tous les stagiaires seront accueillis par le recteur le 26 août 2019.

Renseignements précis, lieu, programmes sur le site internet de la DAFPEN

(http://www.ac-bordeaux.fr/pid32660_dafpen.html
dafpen.html)

et sur celui de l'**ESPE**
(www.espe-aquitaine.fr).

Nous aurons l'occasion de te rencontrer lors de ces journées de formation de la fin du mois d'août où nous nous rendrons.



Et le SNEP ?



Sur tous les champs qui touchent au métier, les militant(e)s du SNEP-FSU œuvrent pour faire avancer l'école, l'EPS et le sport scolaire (formation initiale et continue, équipements, péda, budgets, etc...), mais aussi la reconnaissance des personnels, le maintien de leur statut (salaires, affectations, déroulé de carrière, enseignant concepteur de son métier, indépendance au service de l'intérêt général, etc...). C'est pourquoi, tu croieras tout au long de ta carrière des collègues du SNEP-FSU.

Les différents changements de la formation des enseignants montrent que, depuis qu'ils existent, les enseignants d'EPS ont dû inlassablement lutter pour que soit pris en compte l'aspect fondamental de leur discipline au sein du système éducatif. Bien que ces actions aient permis des progrès indéniables, cette bataille n'est jamais gagnée définitivement. **L'histoire de la profession est un peu le reflet permanent du combat qu'elle a dû conduire, et le SNEP FSU est l'outil qu'elle s'est historiquement donnée pour le mener.**

C'est pourquoi la profession s'est toujours reconnue très majoritairement dans le SNEP FSU ce qui se traduit par des résultats sans ambiguïté aux élections professionnelles. **La grande majorité des représentants des personnels (qui siègent pour les mutations, les notations, les promotions, etc.) sont des militants du SNEP FSU élus par 83,75% des enseignants d'EPS.**



C'est au nom de cette confiance, que nous t'appelons à rejoindre le SNEP FSU sans tarder afin que nous puissions ensemble, continuer avec plus de forces, les actions syndicales. Ta cotisation te permettra en outre de recevoir le bulletin national hebdomadaire t'informant régulièrement de l'évolution des problématiques, chantiers sur le métier ainsi que les productions départementales et régionales t'informant de l'activité sur la situation locale.

Stages de formation syndicale : Un droit !

Le SNEP organise toute l'année de nombreux stages à tous les niveaux et sur différents thèmes : la vie de l'établissement, la vie syndicale, la pédagogie et les programmes, les installations sportives, la sécurité et la responsabilité, le mouvement des personnels...

Le droit d'y participer est explicitement reconnu par le statut général des fonctionnaires pour tout titulaire, stagiaire ou contractuel dans la limite individuelle de **12 jours ouvrables par an**, avec la rémunération intégrale et sans être obligé de remplacer ses cours.

Les demandes doivent être déposées par voie hiérarchique, au plus tard un mois à l'avance.

Le calendrier des stages 2019-2020 ainsi que le modèle de demande se trouvent sur le site :

<http://www.snepfsu-bordeaux.net/wp/?cat=44>

2 stages seront plus particulièrement organisés pour les stagiaires :

- « **Spécial mutation inter** » en décembre 2019
- « **Le grand saut...préparation de votre affectation et de votre rentrée** » en mai-juin 2020

Nous te tiendrons informés par mail en temps voulu.



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**



Cordialement, pour le SNEP FSU Académique

Nathalie Lacuey, responsable stagiaires

Tél : 06 83 16 20 48 Mail : nath.lacuey33@gmail.com

Christelle Destang, responsable corpo Bordeaux

Tél : 06 86 25 43 78 Mail : cdestang@live.fr



AFFECTATION ACADÉMIQUE STAGIAIRES EPS

ACADEMIE DE BORDEAUX - RENTREE 2019

Concours obtenu : CAPEPS ☐ AGREGATION ☐ EXTERNE ☐ INTERNE ☐ Réservé ☐

Ancien AED ☐ **Ex titulaire de la Fonction Publique** ☐ **Contractuel(le)** ☐

NOM (de naissance) : Prénom :

NOM (marital) : Sexe : F ou M Date de naissance :

Adresse personnelle :

..... Téléphone :

Mail : Syndiqué SNEP oui non

A retourner à : SNEP Bordeaux, 138 rue de Pessac 33000 Bordeaux ou par mail à : nath.lacuey33@gmail.com

CLASSEMENT AU CONCOURS :

Vous êtes reçu(e) sur

Les promotions sont divisées en déciles (1 décile = 10% des reçus).

Pour déterminer votre décile : divisez votre rang de classement par le nombre d'admis/10.

Entourez le nombre de points correspondants à votre situation :

1 ^e décile 150 pts	2 ^e décile 135 pts	3 ^e décile 120 pts	4 ^e décile 105 pts
5 ^e décile 90pts	6 ^e décile 75 pts	7 ^e décile 60 pts	8 ^e décile 45 pts
9 ^e décile 30 pts	10 ^e décile 15pts		

VŒUX D'AFFECTATION (dans l'ordre de la demande officielle)

1 commune puis 5 départements

1	4
2	5
3	6

Bonification « agrégé » : 100 pts sur tous les voeux

Bonification « travailleur handicapé » : 1000pts sur le 1^{er} vœu

Ancien AED, ex-titulaire de la FP, Contractuel(le) : 200 pts

SITUATION FAMILIALE

☐ Rapprochement de conjoint : 150 pts + 75 pts par enfant de moins de 20 ans au 1.09.2018

☐ Rapprochement au titre de la résidence de l'enfant : 140 pts quelque soit le nombre d'enfants

Calculez votre TOTAL DE POINTS :